

DOSSIER DE CANDIDATURE

Section bi langue recrutement spécifique - rentrée 2025

A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU COLLEGE
AVANT LE VENDREDI 4 AVRIL 2025

**Accompagné de la synthèse du livret
d'évaluation du 1^{er} trimestre de CM2**

**Collège
Lucien Cézard**



7 rue Félix HERBET
77300 FONTAINEBLEAU

☎ 01 64 22 58 22
ce.0771424e@ac-creteil.fr



Je soussigné, (NOM-PRENOM) :

ADRESSE :

Numéro de téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail :@.....

Représentant légal de l'élève (NOM-PRENOM) :

Date de naissance : / /

Ecole d'origine (CM2) :

souhaite que mon enfant intègre à **la rentrée 2025**, la section bilangue (en cas de choix multiples, merci d'indiquer vos préférences par ordre hiérarchique en numérotant) :

Anglais-Portugais

Anglais-Chinois

Date et signature :

L'étude des dossiers de candidature (fiche de candidature + synthèse du livret d'évaluation du 1^{er} trimestre de CM2) s'effectue par le collège : il s'agit d'une présélection.

*Les élèves hors secteur ne sont pas prioritaires sur ces dispositifs et leur intégration est soumise à la validation de la Directrice Académique.

Suite à la présélection, un courrier réponse sera envoyé aux familles ainsi qu'aux écoles **début avril**.

*Pour les élèves hors secteur qui auront été admis, la famille devra déposer auprès de la direction de leur école une demande de dérogation au moyen du volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET 6^e avant le 11 avril 2025.

La notification d'affectation, qui vaudra réponse et permettra, le cas échéant, l'inscription, vous sera communiquée au **début du mois de juin**.

Veillez noter que l'inscription en 6^{ème} se fera uniquement suite à l'AFFELNET 6^{ème}, c'est-à-dire notification d'affectation par l'Inspection Académique.

Rentrée scolaire 2025-2026 : Phases et calendrier de l'admission en parcours scolaires particuliers.

I. Langues vivantes rares (chinois, portugais, russe).

L'accès est conditionné à une présélection pour les élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée 2025-2026.

Calendrier pour les familles (délais impératifs)

Avant le 4 avril 2025 : dépôt des dossiers de candidature.

Avant le 11 avril 2025 : pour les élèves ne relevant pas du secteur de recrutement du collège proposant le parcours scolaire particulier, la famille dépose auprès du directeur d'école de son enfant la demande de dérogation au moyen du volet 2 de la fiche de liaison Affelnet 6^{ème}.

Le 6 juin 2025 : diffusion des notifications d'affectation à l'issue du tour Affelnet 6^{ème}. Cette notification constitue l'unique réponse à la demande de dérogation formulée par la famille et permet l'inscription de l'élève dans son collège d'affectation.

II. Procédure.

L'étude des dossiers de candidature (**fiche de candidature + synthèse du livret d'évaluation du 1^{er} trimestre de CM2**) s'effectue par le collège : il s'agit d'une présélection.

**Les élèves hors secteur ne sont pas prioritaires sur ces dispositifs et leur intégration est soumise à la validation de la Directrice Académique.*

Suite à la présélection, un courrier réponse sera envoyé aux familles ainsi qu'aux écoles **début avril**.

*Pour les élèves hors secteur qui auront été admis, la famille devra déposer auprès de la direction de leur école une demande de dérogation au moyen du volet 2 de la fiche de liaison AFFELNET 6^e avant le 11 avril 2025.

La notification d'affectation, qui vaudra réponse et permettra, le cas échéant, l'inscription, vous sera communiquée au **début du mois de juin**.

Veillez noter que l'inscription en 6^{ème} se fera uniquement suite à l'AFFELNET 6^{ème}, c'est-à-dire notification d'affectation par l'Inspection Académique.